

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 27 MAI 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 -	17 -	24 -
4 -	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 -	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : André BUISSON (pouvoir à Sylvie COMPOIS), Michelle FAVRE (pouvoir Anne CONAND), Lakshmi ROCHER, Vincent CHEVROT, Yannick MARANDET (pouvoir à Thierry CORTADE).

Absentes : Lucie TEIXEIRA, Alexia CEFALU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 27-05-2024/37

MISE A JOUR DE L'AIDE EMPLOYEUR POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL USAGERS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Par une délibération n°63 en date du 9 octobre 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une aide employeur pour les enfants du personnel de la Ville usagers de l'école municipale de musique et danse.

Délibération n°37/24 du Conseil Municipal du 27.05.2024 - Mise à jour de l'aide employeur pour les enfants du personnel usagers de l'école municipale de musique et de danse

Les tarifs relatifs aux inscriptions à l'école de musique et danse ayant évolué, il est proposé au Conseil municipal d'abroger et de remplacer cette délibération par la suivante :

Dans le cadre de la politique sociale vis-à-vis des agents communaux, il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour les modalités du versement d'une participation employeur aux agents employés par la Ville depuis au moins un an, dont les enfants sont inscrits à l'école municipale de musique et de danse.

Cette aide s'établit dans les mêmes conditions et à la même hauteur que les participations apportées par le CCAS aux jeunes montmélianiens. Il est précisé, par ailleurs, que l'aide versée par la Ville n'est pas cumulable avec l'aide versée aux jeunes Montmélianiens par le CCAS.

Les participations sont réservées aux enfants du personnel de la Ville mineurs à la date du 31 décembre de l'année d'inscription.

Pour mémoire, les tarifs, le reste à charge ainsi que les montants de l'aide du CCAS pour les jeunes montmélianiens sont les suivants :

		TARIFS / QUOTIENT						
		0 à 600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	1801 à 2100	>2100
Parcours musique dé en main - Parcours Arlequin	TARIF 1	418,00 €	495,00 €	572,00 €	638,00 €	693,00 €	786,00 €	913,00 €
	Montant de l'aide du CCAS	318,00 €	325,00 €	332,00 €	338,00 €	343,00 €	351,00 €	363,00 €
	Reste à charge pour les familles	100,00 €	170,00 €	240,00 €	300,00 €	350,00 €	435,00 €	550,00 €
Parcours double croche	TARIF 2	693,00 €	825,00 €	962,00 €	1 089,00 €	1 199,00 €	1 347,00 €	1 512,00 €
	Montant de l'aide du CCAS	513,00 €	525,00 €	537,00 €	549,00 €	559,00 €	592,00 €	587,00 €
	Reste à charge pour les familles	180,00 €	300,00 €	425,00 €	540,00 €	640,00 €	755,00 €	925,00 €
Parcours éveil - Parcours découverte musicale - Parcours collectif - Parcours découverte danse - Parcours arabesque	TARIF 3	209,00 €	247,00 €	286,00 €	319,00 €	346,00 €	390,00 €	440,00 €
	Montant de l'aide du CCAS	149,00 €	152,00 €	156,00 €	159,00 €	161,00 €	165,00 €	170,00 €
	Reste à charge pour les familles	60,00 €	95,00 €	130,00 €	160,00 €	185,00 €	225,00 €	270,00 €
Parcours ensemble vocal	TARIF 4	66,00 €	66,00 €	71,00 €	71,00 €	71,00 €	75,00 €	75,00 €
	Montant de l'aide du CCAS	41,00 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €	41,00 €	45,00 €	45,00 €
	Reste à charge pour les familles	25,00 €	25,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Parcours chant	TARIF 5	302,00 €	357,00 €	418,00 €	473,00 €	533,00 €	588,00 €	643,00 €
	Montant de l'aide du CCAS	222,00 €	227,00 €	233,00 €	238,00 €	243,00 €	248,00 €	253,00 €
	Reste à charge pour les familles	80,00 €	130,00 €	185,00 €	235,00 €	290,00 €	340,00 €	390,00 €

Délibération n°37/24 du Conseil Municipal du 27.05.2024 - Mise à jour de l'aide employeur pour les enfants du personnel usagers de l'école municipale de musique et de danse

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** dans leur principe, leurs montants et leurs modalités les aides aux agents employés par la commune de Montmélian, titulaires et non titulaires, avec 1 an d'ancienneté minimum, pour l'inscription d'un élève mineur, au 31 décembre de l'année d'inscription, à l'école municipale de musique et de danse.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

